

URBANISME ET AMENAGEMENT - Evolution de la tache urbaine résidentielle entre 1999 et 2010

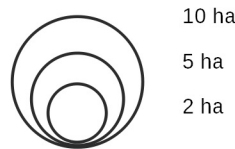
Echelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limites des départements

Accroissement de la tache urbaine résidentielle entre 1999 et 2010

- moins de 10 %
- de 10 à 20 %
- de 20 à 33 %
- de 33 à 50 %
- plus de 50 %

Accroissement moyen annuel de la tache urbaine résidentielle (> 2 ha par an)



La tache urbaine résidentielle est une construction géométrique basée sur les surfaces des parcelles provenant des fichiers fonciers.
Pour être retenues dans le calcul de cette tache, les parcelles doivent appartenir à un tènement (unité foncière, copropriété ou parcelle seule) qui possède au moins un local d'habitation.

L'évolution de cette tache s'effectue en affectant aux surfaces artificialisées des parcelles des tènements résidentiels l'année de construction du local le plus ancien.

Pour plus d'informations, se référer à l'étude sur « L'étalement urbain en Basse-Normandie » :

<http://www.etudes-normandie.fr/accueil?id=1037>

Sources :
IGN Geofla 2013 (+ traitement DREAL pour les nouveaux périmètres communaux 2016)
DGFIP - Fichiers fonciers 2011
DREAL-NORMANDIE
Production:
Le 03/04/2017 - DREAL-NORMANDIE



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE

